

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/81

Objet : 81 - VN24056 aménagement VRD dans les Monts de Vaudry : avenant 2

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de devis de l'entreprise LTP LOISEL SAS,

Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant 2 au marché n° VN24056 Aménagement VRD dans les Monts de Vaudry : chemin St Roch, chemin de la Blanchisserie, chemin de la mare Piré, chemin du Palais et chemin de la boule d'or avec l'entreprise LTP LOISEL SAS, domiciliée à La Tourelle, 50370 BRECEY, pour un montant de 2 100.00 € HT.

Le nouveau montant du marché après validation de l'avenant est porté à 451 356.00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 3 juin 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

